MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE
MRC de Portneuf
Province de Québec

PROJET

RÈGLEMENT NUMÉRO 319-26

RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT QUE les articles 244.1 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale permettent à une municipalité de financer tout ou partie de ses biens, services et activités au moyen d'un mode de tarification;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun d'établir et d'uniformiser les tarifs applicables aux biens et services offerts par la Municipalité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné lors de la séance du 16 novembre 2026;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a également été déposé lors de cette même séance;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE CE CONSEIL ORDONNE ET STATUE CE QUI SUIT :

DOCUMENT DE TRAVAIL

CHAPITRE I - DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article 1 **PRÉAMBULE**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

Article 2 **OBJET**

Le présent règlement établit les tarifs exigibles pour certains biens, services et activités offerts par la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne.

Article 3 **CHAMP D'APPLICATION**

Les tarifs prévus au présent règlement sont exigibles de toute personne utilisant un bien, obtenant un service ou participant à une activité municipale visée par le présent règlement.

CHAPITRE II - TARIFICATION

Article 4 **ANNEXE**

Les tarifs applicables sont établis à l'Annexe A, laquelle fait partie intégrante du présent règlement.

Article 5 **TAXES APPLICABLES**

Lorsque applicables, la TPS et la TVQ s'ajoutent aux tarifs prévus au présent règlement.

Article 6 **PAIEMENT**

Tout montant exigible en vertu du présent règlement doit être acquitté avant l'obtention du bien ou du service, à moins d'une entente différente conclue avec la Municipalité.

CHAPITRE III - DISPOSITIONS FINALES

Article 7 **ABROGATION**

Le présent règlement remplace toute résolution ou disposition antérieure incompatible avec ses dispositions relativement à la tarification des biens et services municipaux.

Article 8 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CHRISTINE-D'AUVERGNE, ce __e jour du mois de _____ 2026.

_____	_____
Marc Ouellet	**Stéphane Genois**
Maire	Directeur général et greffier-trésorier

DOCUMENT DE TRAVAIL

Avis de motion :	16 novembre 2026
Projet de règlement adopté le :	16 novembre 2026
Adoption du règlement :	
Avis public d'adoption et de promulgation :	
Entrée en vigueur :	

ANNEXE A

TARIFICATION DES BIENS ET DES SERVICES MUNICIPAUX

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

SERVICE	TARIF
Frais d'administration	5 %
Comptes en souffrance : Intérêts Pénalité	10 % 5 %
Frais pour chèque sans fonds	Frais réels de l'institution bancaire
Main-d'oeuvre – Administratif (rédaction, mise en page de documents, etc.)	Coût réel

REPRODUCTION DE DOCUMENT	TARIF
Confirmation de taxes demandé par tout autre que le propriétaire	30 $

PHOTOCOPIE	TARIF 81/2 x 11	TARIF 81/2 x 14	TARIF 11 x 17
Copie simple - N&B	0.25 $	0.35 $	0.70 $
Recto-verso - N&B	0.40 $	0.60 $	1.30 $
Copie simple – Couleur	0.40 $	0.60 $	1.50 $
Recto-verso - Couleur	0.70 $	1.10 $	2.70 $

FRAIS DE NUMÉRISATION	TARIF
Document de 1 à 50 pages	1.50 $
Document de 50 pages et plus	2.50 $

FRAIS DE PLASTIFICATION	TARIF
Carte professionnelle	0.50 $
8 ½ X 11	0.75 $
8 ½ X 14	1.00 $
8 ½ X 17	1.50 $

GREFFE	TARIF
Assermentation	Sans frais
Copie conforme d'un document	Sans frais
Attestation d'existence (certificat de vie)	Sans frais
Accès à l'information (photocopies, impressions, etc.)	Selon les tarifs en vigueur LAI

ENREGISTREMENT DE CHIEN	TARIF
Licence chien (pour la durée de vie du chien)	50 $
Médaille de remplacement (chien déjà enregistré)	5 $

DOCUMENT DE TRAVAIL

PUBLICITÉ DANS L'ÉCHO D'AUVERGNE	NOIR ET BLANC		COULEUR	
	MOIS	ANNÉE	MOIS	ANNÉE
Carte professionnelle	15 $	75 $	20 $	115 $
Quart de page	35 $	295 $	55 $	380 $
Demi-page	75 $	580 $	105 $	750 $
Pleine page	145 $	1150 $	185 $	1450 $
Frais d'infographie	25 $			

OBJETS PROMOTIONNELS	TARIF
Casquette SCA (enfant)	14.00 $
Tuque simple	15.00 $
Chandail à manche longue	20.00 $
Chandail à manche courte	15.00 $
Chandail à manche courte fille	25.00 $
Coton ouaté	30.00 $
Ballon de plage	2.00 $
Jeu de cartes	6.00 $
Tasse en céramique	20.00 $
Gourde d'eau	5.00 $
Épinglette de la Municipalité	2.00 $
Sac réutilisable SCA	2.00 $
Casquette 125e	10.00 $
Verre réutilisable 125e	2.00 $
Écusson brodé 125e	1.00 $

LOCATION DE SALLE

LOCATION DE SALLE ET D'ÉQUIPEMENT	TARIF RÉSIDENT	TARIF EMPLOYÉ	TARIF NON-RÉSIDENT	TARIF OBNL, COMITÉS ET ASSOCIATIONS
Salle communautaire	150 $	GRATUIT	200 $	GRATUIT
Montage/démontage de la salle	25 $	GRATUIT	25 $	GRATUIT
Nappes de tissus	5 $ l'unité	5 $ l'unité	5 $ l'unité	5 $ l'unité
LOCATION DE TABLES ET CHAISES (À L'EXTERNE)				
Tables	2 $ l'unité	2 $ l'unité	5 $ l'unité	2 $ l'unité
Chaises	1 $ l'unité	1 $ l'unité	2 $ l'unité	1 $ l'unité
Cafetière	15 $	15 $	15 $	15 $

CAMP DE JOUR

CAMP DE JOUR	TARIF RÉSIDENT / EMPLOYÉ	TARIF NON-RÉSIDENT
Coût d'inscription – Camp de jour estival	60 $ / semaine	75 $ / semaine
Coût d'inscription – Camp Pédago (toutes les pédagogiques scolaires)	125 $ (2026-2027)	163 $ (2026-2027)
Coût d'inscription – Camp de la Relâche (semaine complète)	73 $	95 $
Coût d'inscription - Tarif à la carte	15 $ la journée	

DOCUMENT DE TRAVAIL

Frais de retard (départ de fin de journée)	10 $ par tranche 15 minutes	
Sortie et activité du camp de jour	A déterminer selon les activités	A déterminer selon les activités
Chandail du camp de jour	10 $	

LOISIRS ET ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

ACTIVITÉS DE LOISIRS	TARIF RÉSIDENT	TARIF NON-RÉSIDENT
Inscription aux Loisirs (Session)	Tarifs en vigueur dans la Programmation des loisirs	Tarifs en vigueur dans la Programmation des loisirs
Inscription loisirs – Tarif à la carte (lorsqu'une place est libre)	15 $ / cours	15 $ / cours
ÉQUIPEMENTS SPORTIFS	**TARIF RÉSIDENT**	**TARIF NON-RÉSIDENT**
Prêt – casques et patins	GRATUIT (Dépôt de 20 $)	GRATUIT (Dépôt de 20 $)
Aiguisage de patins	7 $ / paire	7 $ / paire
Location de raquettes à neige	5 $ / jour 15 $ / saison	5 $ / jour 15 $ / saison
PISCINE MUNICIPALE	**TARIF RÉSIDENT**	**TARIF NON-RÉSIDENT**
Accès journalier	GRATUIT pour les résidents et leurs invités	5 $ / jour (0-8 ans gratuit) Saison (1 personne) / 75 $ Saison (familial) / 150 $

TRAVAUX PUBLICS

PANNEAUX ET POTEAUX EAU POTABLE	TARIF
Pancarte « Eau potable »	25.00 $
Poteau pour pancarte « Eau potable »	20.00 $
Tests d'eau (campagnes annuelles)	Tarifs de la CAPSA

SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS	TARIF
Main-d'oeuvre – Travaux publics	Coût réel

URBANISME

DEMANDES DE PERMIS, CERTIFICATS D'AUTORISATIONS, DÉROGATIONS MINEURES ET MODIFICATIONS DE RÈGLEMENTS
Les tarifs applicables aux permis de construction, aux certificats d'autorisation ainsi qu'aux demandes de modification des règlements d'urbanisme sont prévus au chapitre 5 du Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 183-14

TARIFS CONCILIATEUR-ARBITRE	TARIF
Ouverture du dossier	200 $
Rémunération du conciliateur-arbitre (Avis de notification, rapports, visites des lieux, rencontre des parties, etc.)	55 $ / heure
Frais divers (services professionnels, etc.)	Coûts réels
Kilométrage	Selon le taux en vigueur établi par la Municipalité

DOCUMENT DE TRAVAIL